

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Un patrimoine au service de la ruralité...

FLASH INFO N° 43

Juin 2023

Calendrier SDPPR

2023 :

Conseil d'administration :

Lundi 30 Octobre 2023

Propriété Privée Rurale
de Saône & Loire

www.propriete-rurale71.com

CÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL
PROPRIÉTÉ
privée rurale

[Je m'abonne \(propriete-rural.com\)](http://www.propriete-rurale.com)



[J'adhère au syndicat \(propriete-rurale71.com\)](http://www.propriete-rurale71.com)



◆ La Propriété Rurale vous informe

Suite à notre assemblée générale du 27 avril dernier, le journal La Renaissance a publié un article que vous trouverez ci-dessous :



Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Un patrimoine au service de la ruralité...

Le 12 mai dernier s'est tenue l'assemblée générale de la fédération nationale, en présence des présidents des syndicats départementaux.



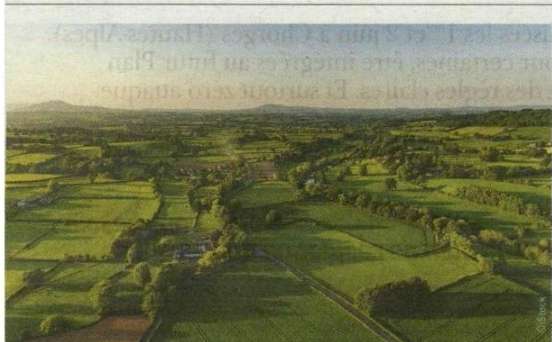
Une table ronde « Pour une écologie de terrain » était animée par Bertrand Alliot et Jacques Hicter.



Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Un patrimoine au service de la ruralité...

France



La Fédération nationale de la propriété privée rurale souhaite préserver le patrimoine rural et naturel pour les générations futures.

FONCIER / À l'occasion de son assemblée générale, le 11 mai à Paris, la Fédération nationale de la propriété privée rurale, a rappelé le rôle qu'elle entend jouer comme acteur et entrepreneur de la vie rurale.

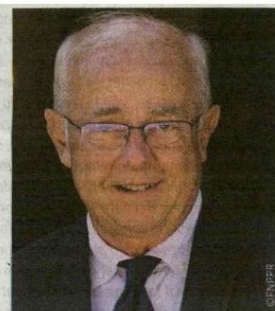
Les propriétaires ruraux veulent peser dans les débats

Une centaine de délégués de la Fédération nationale de la propriété privée rurale (FNPPR) se sont réunis à Paris pour assister à leur assemblée générale. « Nous sommes en train de rétablir notre position, hélas perdue pendant de trop nombreuses années, comme un acteur indispensable à l'agriculture de demain et engagé dans la biodiversité », a souligné Bruno Keller, président de la FNPPR, dans son éditorial du magazine *La Propriété privée rurale*.

S'il y a quatre millions de propriétaires ruraux en France, 10 000 sont adhérents à la FNPPR, répartis dans 70 départements. Face aux mutations et aux enjeux à venir du monde agricole (changement climatique et renouvellement des générations), les propriétaires privés ont rappelé leurs principaux objectifs. En premier lieu, préserver le patrimoine rural et naturel pour les générations futures. En second lieu, participer à la dynamique économique, sociale, culturelle et environnementale en œuvre dans le monde rural. À cet égard, Bruno Keller a rappelé que les propriétaires sont des « apporteurs de capitaux, des investisseurs pour l'activité agricole » avant d'alerter sur « le risque d'avoir des milliers d'hectares en friche si l'on ne redonne pas de l'intérêt au foncier ». Cette meilleure reconnaissance des propriétaires privés se manifeste par leur présence au sein de différentes commissions, celles sur le Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA), sur la loi Terlier concernant le statut du fermage, au sein également du Plan stratégique national, du groupe d'échanges sur le foncier organisé par la Safer, de la mission de conseil sur les haies, sans oublier la nomination du président de la FNPPR de l'Indre au bureau du Comité national de la biodiversité.

Vers de nouveaux partenariats

Pour Bruno Keller, l'intégration des propriétaires privés ruraux dans ces commissions et instances est encourageante. « Il faut nouer de nouveaux partenariats si l'on veut attirer des jeunes vers l'agriculture, leur éviter des investissements trop lourds, et si l'on veut aussi favoriser un foncier vertueux, capteur de carbone et d'eau », a-t-il dit. Pour les propriétaires privés, les conditions pour le renouveau de la Ferme France



Bruno Keller, président de la Fédération nationale de la propriété privée rurale.

passent par des exonérations de taxes foncières sur les terres louées, afin d'inciter les locations, et plus de liberté dans le choix du preneur. Plusieurs délégués départementaux se sont, en effet, plaints du rôle de la Safer qui, parfois, « se substitue, voire évince le propriétaire » dans le choix du preneur au sein des Commissions départementales d'orientation agricoles (CDOA) qui, elles aussi, peuvent imposer un preneur.

Enfin, les élus de la FNPPR se sont inquiétés de la rentabilité des locations qui n'est pas souvent à la hauteur des charges qu'ils supportent. Bruno Keller a insisté sur la nécessité de « desserrer l'étoupe qui pèse sur les propriétaires bailleurs » au moment où les risques de déprises s'accroissent face au faible renouvellement des générations d'agriculteurs. Il en appelle d'ailleurs aux jeunes propriétaires, mais aussi aux repreneurs en location, pour créer une nouvelle dynamique entrepreneuriale. « S'il n'y a pas de repreneurs, on risque de se retrouver avec des centaines de milliers d'hectares en friche. À défaut d'agriculture, on peut imaginer des projets environnementaux et culturels, ou des réserves de chasse, afin de rentabiliser le foncier », déclare-t-il. Les espaces labellisés « Terres de faune sauvage » qui peuvent allier agriculture, chasse et préservation de la nature peuvent constituer, à cet égard, un exemple d'une nouvelle destination du foncier. ■

Actuagri

Propriété Privée Rurale de Saône & Loire

Un patrimoine au service de la ruralité...

◆ La Propriété Rurale vous représente

Lors du salon Euroforest qui s'est déroulé les 22, 23 et 24 juin dernier, Bruno Keller a rencontré le ministre de l'agriculture, Marc Fresneau. Merci à nos amis et partenaires Fransylva – Forestiers Privés de Bourgogne de nous avoir hébergé sur leur stand.

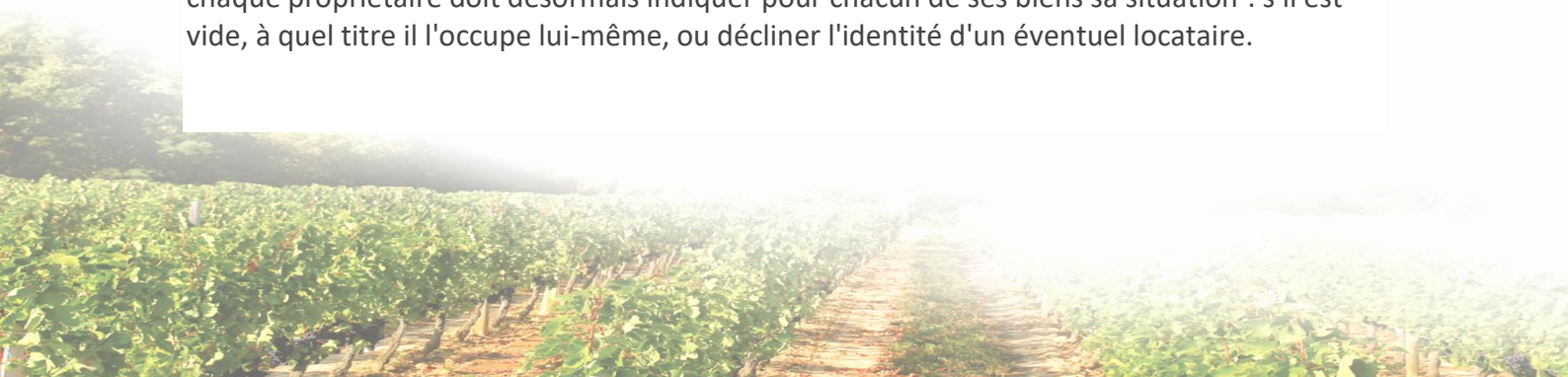


◆ Report du délai de déclaration des biens immobiliers au 31 juillet

Le ministère de l'Economie a accordé un mois supplémentaire aux contribuables pour faire leur déclaration. Celle-ci devait être faite initialement d'ici le 30 juin.

Un encouragement à procrastiner ? Les 34 millions de propriétaires en France ont finalement jusqu'au 31 juillet pour déclarer la situation de leurs biens immobiliers au fisc, a annoncé le ministère de l'Economie, vendredi 23 juin, "compte tenu de l'afflux de déclarations" avant la date butoir initiale du 30 juin.

L'obligation de déclaration a été mise en place depuis le 1er janvier pour identifier les logements vacants et les résidences secondaires exonérés de la taxe d'habitation, supprimée pour l'ensemble des résidences principales en 2023. Sur le site des impôts, chaque propriétaire doit désormais indiquer pour chacun de ses biens sa situation : s'il est vide, à quel titre il l'occupe lui-même, ou décliner l'identité d'un éventuel locataire.



Propriété Privée Rurale de Saône & Loire



Un patrimoine au service de la ruralité...

La déclaration pouvait être réalisée jusqu'au 30 juin, mais "*compte tenu de l'afflux de déclarations en fin de période*", le ministère de l'Economie a expliqué dans un communiqué de presse qu'il était finalement "*possible d'effectuer [cette démarche] sans pénalités jusqu'au 31 juillet 2023 inclus*".

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Bruno Keller

